Glossaire FLXWAGE

Version complète

Version: 2025/3

Date de publication: 28/08/2025

Date de mise en production: 01/10/2025

Liste de la version complète

Page de garde

Page de garde

Glossaire

90059 - Formulaire

00110 - STATUT DE L'ATTESTATION

00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE

00297 - TYPE DU FORMULAIRE

00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

90082 - Référence

00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE

00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE

90619 - Débiteur

00011 - NUMÉRO ONSS

00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE

90620 - Bénéficiaire

00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS

90621 - Relation

01280 - TYPE DE RELATION

90622 - Calcul

01053 - DATE DE CALCUL

01281 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE CALCUL

01282 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE CALCUL

90623 - Caractéristiques

00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR

00037 - CODE TRAVAILLEUR

01285 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE VALIDITÉ

01286 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE VALIDITÉ

90624 - Élément financier

00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME

01057 - MONTANT

01283 - TYPE ÉLÉMENT FINANCIER

01284 - CODE ÉLÉMENT FINANCIER

Annexe

2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

11 - Identification du formulaire

FLXWAGE 1 - Codification des rémunérations

Bloc fonctionnel

90059 - Formulaire

90082 - Référence

90619 - Débiteur

90620 - Bénéficiaire

90621 - Relation

90622 - Calcul

90623 - Caractéristiques

90624 - Élément financier

90626 - FLXWAGE

NUMERO DE ZONE: 00110 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> STATUT DE L'ATTESTATION (Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

Code(s): 90059

Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = Original

1 = Modification 2 = Duplicata 3 = Annulation 4 = Révision 5 = Rappel 6 = Clôture

7 = Modification de l'original version papier

8 = Copie

Dans le cadre du BF « Formulaire », les valeurs permises sont "0", "1", "3

REFERENCE LEGALE:

Numérique

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

COBE / INCHINICELE CON / ICCOCCE BE NECEL TION		
Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	В
Non numérique	00110-002	В
Longueur incorrecte	00110-093	В
Pas dans le domaine de définition	00110-008	В

NUMERO DE ZONE: 00218 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE (Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

Code(s): 90059

Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:

Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année en cours -1; année en cours];

La date ne peut pas se trouver dans le futur. La date est égale ou postérieure à la date de production.

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique 10 TYPE:

LONGUEUR: PRESENCE: FORMAT: Indispensable LL-MM-AAAA · AAAA est l'année · MM est le mois

JJ est le jour CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTIÓN:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	В
Longueur incorrecte	00218-093	В
Invalide	00218-003	В
Pas dans le domaine de définition	00218-008	В

NUMERO DE ZONE: 00296 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

IDENTIFICATION DU FORMULAIRE (Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

> Code(s): 90059 Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

Cette zone doit avoir comme valeur "FLXWAGE".

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: FORMAT: Indispensable

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	В
Longueur incorrecte	00296-093	В
Pas dans le domaine de définition	00296-008	В

NUMERO DE ZONE: 00297 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

TYPE DU FORMULAIRE (Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

Code(s): 90059 Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION: RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements

PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de

renseignements ou à une communication de renseignements

FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à

une communication de renseignements

LA = LIMITED ANSWER - le formulaire contient une réponse limitée à une demande de renseignements ou à

une communication de renseignements

SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

Cette zone doit avoir comme valeur "SU".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	В
Longueur incorrecte	00297-093	В
Pas dans le domaine de définition	00297-008	В

NUMERO DE ZONE: 00299 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE (Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

Code(s): 90059 Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00;23]

MM est un élément de [00;59] SS est un élément de [00;59] SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable
FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes

SSS sont les millièmes de secondes

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	В
Longueur incorrecte	00299-093	В
Invalide	00299-003	В
Pas dans le domaine de définition	00299-008	В

NUMERO DE ZONE: 00221 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

TYPE DE LA RÉFÉRENCE (Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

Code(s): 90082

Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui

est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette

déclaration, sur cette demande, sur ce formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé n'ayant pas la même identification (voir

annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire

1 = la référence porte sur ce formulaire

2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient

cette déclaration ou auquel appartient ce formulaire

3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé ayant la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce

formulaire...

4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration

5 = la référence porte sur une demande

6 = la référence porte sur une déclaration refusée

7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration 8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration

9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un payement et porte sur

ce formulaire

10 = la référence se rapporte au bloc fonctionnel auquel elle est liée

Dans le FB 90082 « Référence », sous le FB 90059 « Formulaire » : "1", "3". Dans le FB 90082 « Référence », sous un bloc fonctionnel autre que le FB 90059 « Formulaire » : "10".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable FORMAT:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	В
Non numérique	00221-002	В
Longueur incorrecte	00221-093	В
Pas dans le domaine de définition	00221-008	В

NUMERO DE ZONE: 00222 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> NUMÉRO DE RÉFÉRENCE (Label XML : ReferenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

Code(s): 90082

Label(s) xml: Reference **DESCRIPTION:**

Le numéro de référence.

Lorsque dans le BF "Reference" (90082), le TYPE DE LA RÉFÉRENCE (00221) est égal à 10 et que "l'ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE" (00298) est égal à 8, le NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE doit reprendre un

UUID valide sous le format 8-4-4-12 et en caractères hexadécimaux.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 64

PRESENCE: Indispensable FORMAT:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	В
Longueur incorrecte	00222-093	В
Invalide	00222-003	В
Nombre de contrôle invalide	00222-004	В
Formulaire référencé non trouvé	00222-234	В
Incompatible avec le numéro ONSS/PPL, le numéro d'entreprise et/ou le NISS	00222-207	В
Modification ou annulation non autorisée	00222-181	В
La modification ou annulation ne porte pas sur la dernière situation	00222-180	В
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00222-006	В
Le numéro de référence mentionné n'est pas connu ou est invalide	00222-166	В

NUMERO DE ZONE: 00298 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE (Label XML : ReferenceOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

Code(s): 90082

Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant ou demandeur (une entreprise, un secrétariat social, un

développeur de logiciels, ...)

2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration , une

demande ou une réponse

3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale

4 = le numéro de référence est attribué par le service ePost

5 = le numéro de référence est attribué par la BCSS

6 = le numéro de référence est attribué par le système d'archivage (DOC-ID) 7 = le numéro de référence est attribué par le DSP à un fichier archivé (DSP-ID) 8 = le numéro de référence est un "Universally Unique Identifier" (= UUID)

Dans le FB 90082 « Référence », sous le FB 90059 « Formulaire » : "1".

Dans le FB 90082 « Reference », sous un bloc fonctionnel autre que le FB 90059 « Formulaire » : "1", "8".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable FORMAT: CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

CODE / INCINICELE CON / ICCOCC DE NECEL TION:		
Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	В
Non numérique	00298-002	В
Longueur incorrecte	00298-093	В
Pas dans le domaine de définition	00298-008	В

NUMERO DE ZONE: 00011 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025 **VERSION: 2025/3**

> **NUMÉRO ONSS** (Label XML: NOSSRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Débiteur

> Code(s): 90619 Label(s) xml: Debtor

Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro ONSS définitif. **DESCRIPTION:**

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.

Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro ONSS peut être mis à la

valeur zéro.

La déclaration de la valeur '0' n'est pas permise dans ce glossaire.

REFERENCE LEGALE:

TYPE:

LONGUEUR:

PRESENCE: Obligatoire si la qualité du débiteur est « tiers payant ».

Facultative dans tous les autres cas.

FORMAT: 0 ou NNNNNNCC

. NNNNNNN est le numéro

· CC est le numéro de contrôle. CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION.		
Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00011-002	В
Longueur incorrecte	00011-093	В
Pas dans le domaine de définition	00011-008	В
Nombre de contrôle invalide	00011-004	В
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	В

NUMERO DE ZONE: 00014 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> NUMÉRO D'ENTREPRISE (Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Débiteur

> Code(s): 90619 Label(s) xml: Debtor

Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale. **DESCRIPTION:**

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre de 10 chiffres dont :

les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1;

les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.

Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro. La déclaration de la valeur '0' n'est pas permise dans ce glossaire.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: FORMAT: 10 Facultative

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00014-002	В
Longueur incorrecte	00014-093	В
Invalide	00014-003	В
Pas dans le domaine de définition	00014-008	В
Nombre de contrôle invalide	00014-004	В
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00014-051	В

NUMERO DE ZONE: 00024 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS (Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL: Bénéficiaire

Code(s): 90620

Label(s) xml: Beneficiary

Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques. **DESCRIPTION:**

DOMAINE DE DEFINITION:

La valeur 0 n'est pas permise REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11 PRESENCE:

Indispensable 0 ou NNNNNNNNCC FORMAT:

· NNNNNNNN est le numéro

· CC est le chiffre de contrôle.

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	В
Non numérique	00024-002	В
Longueur incorrecte	00024-093	В
Invalide	00024-003	В
Nombre de contrôle invalide	00024-004	В
Pas identifiable	00024-151	В
Pas de relation de travail trouvée pour la période ou la date donnée	00024-152	NB
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00024-006	В

NUMERO DE ZONE: 01280 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> TYPE DE RELATION (Label XML : RelationType)

BLOC FONCTIONNEL: Relation

Code(s): 90621

Label(s) xml: Relation

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de relation

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = contrat de travail

REFERENCE LEGALE: TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: FORMAT: Numérique

Indispensable

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01280-001	В
Non numérique	01280-002	В
Longueur incorrecte	01280-093	В
Pas dans le domaine de définition	01280-008	В

NUMERO DE ZONE: 01053 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> DATE DE CALCUL (Label XML : CalculationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Calcul

Code(s): 90622

Label(s) xml: Calculation

DESCRIPTION:

Date à laquelle le calcul a été effectué

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être égale ou postérieure à la date de production. La date doit être égale ou antérieure à la date de création du formulaire.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: LONGUEUR: Alphanumérique

10

Indispensable AAAA-MM-JJ PRESENCE: FORMAT: · AAAA est l'année · MM est le mois JJ est le jour

Intitulé anomalie		Gravité
Non présent	01053-001	В
Longueur incorrecte	01053-093	В
Invalide	01053-003	В
Pas dans le domaine de définition	01053-008	В

NUMERO DE ZONE: 01281 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE CALCUL (Label XML : CalculationPeriodStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Calcul

Code(s): 90622

Label(s) xml: Calculation

DESCRIPTION:

Date de début de la période couverte par le calcul.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être égale ou antérieure à la date de calcul.

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique 10

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: Indispensable AAAA-MM-JJ FORMAT: · AAAA est l'année · MM est le mois

. JJ est le jour CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie		Gravité
Non présent	01281-001	В
Longueur incorrecte	01281-093	В
Invalide	01281-003	В
Pas dans le domaine de définition	01281-008	В

NUMERO DE ZONE: 01282 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> DATE DE FIN DE PÉRIODE DE CALCUL (Label XML : CalculationPeriodEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Calcul

Code(s): 90622

Label(s) xml: Calculation

DESCRIPTION:

Date de fin de la période couverte par le calcul.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin de la période de calcul est égale ou postérieure à la date de début de la période de calcul.

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique 10

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: Indispensable AAAA-MM-JJ FORMAT: · AAAA est l'année · MM est le mois

. JJ est le jour CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01282-001	В
Longueur incorrecte	01282-093	В
Invalide	01282-003	В
Pas dans le domaine de définition	01282-008	В
Date de fin antérieure à la date de début	01282-014	В

NUMERO DE ZONE: 00036 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR (Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Caractéristiques

> Code(s): 90623 Label(s) xml: Features

L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS. **DESCRIPTION:**

Pour une administration provinciale ou locale, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à

titre définitif.

Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS. DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique LONGUEUR: 3 PRESENCE: FORMAT: Indispensable CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

CODE ANTONIALIE CON ACCOUNT HE RECEIT HON.		
Intitulé anomalie		Gravité
Non présent	00036-001	В
Non numérique	00036-002	В
Longueur incorrecte	00036-093	В
Invalide	00036-003	В
Pas dans le domaine de définition	00036-008	В

NUMERO DE ZONE: 00037 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025 **VERSION: 2025/3**

CODE TRAVAILLEUR (Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Caractéristiques

> Code(s): 90623 Label(s) xml: Features

Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation Fedris, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, **DESCRIPTION:**

cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes

travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

Les valeurs permises sont : 050, 450

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique LONGUEUR:

Indispensable PRESENCE: FORMAT:

CODE ANOMALIE SOR ACCOSE DE RECEI HON.		
Intitulé anomalie		Gravité
Non présent	00037-001	В
Non numérique	00037-002	В
Longueur incorrecte	00037-093	В
Invalide	00037-003	В
Pas dans le domaine de définition	00037-008	В
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	В

NUMERO DE ZONE: 01285 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE VALIDITÉ (Label XML : ValidityPeriodStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Caractéristiques

Code(s): 90623

Label(s) xml: Features

DESCRIPTION:

Date de début de la période de validité des données.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE:

Indispensable AAAA-MM-JJ · AAAA est l'année FORMAT: · MM est le mois JJ est le jour

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01285-001	В
Longueur incorrecte	01285-093	В
Invalide	01285-003	В

NUMERO DE ZONE: 01286 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

DATE DE FIN DE PÉRIODE DE VALIDITÉ (Label XML : ValidityPeriodEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Caractéristiques

Code(s): 90623

Label(s) xml: Features

DESCRIPTION:

Date de fin de la période de validité des données.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin de la période de calcul est égale ou postérieure à la date de début de la période de validité.

REFERENCE LEGALE:

Alphanumérique 10

TYPE: LONGUEUR: PRESENCE: Indispensable AAAA-MM-JJ FORMAT: · AAAA est l'année · MM est le mois

. JJ est le jour CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01286-001	В
Longueur incorrecte	01286-093	В
Invalide	01286-003	В
Date de fin antérieure à la date de début	01286-014	В

NUMERO DE ZONE: 00068 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME (Label XML : BonusPaymentFrequency)

BLOC FONCTIONNEL: Élément financier

Code(s): 90624

Label(s) xml: FinancialElement

Fréquence utilisant le mois comme unité de mesure. Exemples : Une fois par mois = 1 **DESCRIPTION:**

Une fois par an = 12 Tous les deux ans = 24 Non périodique = 0

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre entier et élément de [0; 99].

REFERENCE LEGALE:

Numérique

TYPE: LONGUEUR:

Obligatoire si la valeur de la zone « 01284 - code élément financier» est « 0002001000 ». PRESENCE:

Interdit dans tous les autres cas.

FORMAT:

Intitulé anomalie		Gravité
Non numérique	00068-002	В
Longueur incorrecte	00068-093	В
Pas dans le domaine de définition	00068-008	В

NUMERO DE ZONE: 01057 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> MONTANT (Label XML : Amount)

BLOC FONCTIONNEL: Élément financier

Code(s): 90624

Label(s) xml: FinancialElement

DESCRIPTION:

Dans le BF 90624 'Elément financier', il s'agit le montant total en fonction de la combinaison de la zone « 01284 - code élément financier» et éventuellement de la zone « 00068 - fréquence en mois de paiement de la prime ».

DOMAINE DE DEFINITION: [0,9999999999999]

Le montant est exprimé en eurocents.

La valeur '0' n'est pas autorisée pour les codes 0001001000 et 0002001000.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: LONGUEUR: Numérique 15

PRESENCE: Indispensable FORMAT:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01057-001	В
Non numérique	01057-002	В
Longueur incorrecte	01057-093	В
Pas dans le domaine de définition	01057-008	В

NUMERO DE ZONE: 01283 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

TYPE ÉLÉMENT FINANCIER (Label XML : FinancialElementType)

BLOC FONCTIONNEL: Élément financier

Code(s): 90624

Label(s) xml: FinancialElement

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type d'élément financier

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = rémunération

REFERENCE LEGALE: TYPE: LONGUEUR: Numérique

PRESENCE: FORMAT: Indispensable

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01283-001	В
Non numérique	01283-002	В
Longueur incorrecte	01283-093	В
Pas dans le domaine de définition	01283-008	В

NUMERO DE ZONE: 01284 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

CODE ÉLÉMENT FINANCIER (Label XML : FinancialElementCode)

BLOC FONCTIONNEL: Élément financier

Code(s): 90624

Label(s) xml: FinancialElement

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer l'élément

DOMAINE DE DEFINITION: Selon le type d'élément financier :

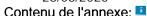
Selon le type d'élément financier : voir Annexe FLXWAGE 1 : "Codification des rémunérations". Les valeurs permises sont : 0001001000 et 0002001000

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01284-001	В
Non numérique	01284-002	В
Longueur incorrecte	01284-093	В
Pas dans le domaine de définition	01284-008	В

Date de publication: 28/08/2025 Contenu de l'annexe:













AN2024-3-FR2.pdf AN2024-3-FR2.docx AN2024-3-FR2.xlsx AN2024-3-FR2.txt AN2024-3-FR2.xml Information intermédiaire:

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation Fedris	010	Travailleurs pensionnés visés par l'article 42 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et de par l'article 66 des lois coordonnées le 3 juin 1970 relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci ou lorsque la victime a atteint l'âge de 65 ans.	Autres (type travailleurs)	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation Fedris	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	014	Marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Marins	3	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation Fedris	015	Ouvriers et assimilés, y compris le personnel de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	676	Travailleurs statutaires avec lieu d'affectation à l'étranger	Autres (type travailleurs)	1	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation membre du personnel statutaire exclusivement soumis à la cotisation de pension du secteur public	690	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	241	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	242	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	4	2022/4	9999/4	01/10/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	243	Cotisation annuelle destinée à couvrir les coûts du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	246	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	249	Cotisation annuelle destinée à couvrir le solde et cotisations dues conformément au plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	4	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	802	Cotisation dans le cadre de l'allocation sociale II pour la police locale	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	805	Cotisation de responsabilisation AGR - Allocation de garantie de revenus	Autres (type travailleurs)	4	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	806	Cotisation de solidarité due sur les indemnités de voyage d'amarinage	Autres (type travailleurs)	4	2018/4	9999/4	01/10/2018	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	817	Cotisation d'égalisation due pour certains travailleurs statutaires et les mandataires locaux	Autres (type travailleurs)	4	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs.	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	Autres (type travailleurs)	4	2012/4	9999/4	01/10/2012	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés et, au sein des administrations provinciales et locales, des contractuels et des stagiaires statutaires avec le régime de vacances du secteur privé, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et de la police locale et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	875	Cotisation due sur le pécule de vacances octroyé par une administration provinciale ou locale aux contractuels avec le régime de vacances du secteur public et aux nommés dont la pension n'est pas à charge du Trésor public et ne relève pas du pool des parastataux	Autres (type travailleurs)	4	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 293, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. A partir du quatrième trimestre 2013 aussi ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 317, 097 et 497.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	012	Travailleur manuel sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	015	Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due); b) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; c) non officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers occasionnels de catégorie spéciale (voir code 011 dans catégories 317, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels occasionnels Horeca	3	2013/4	9999/4	01/10/2013	01/01/9999
Cotisation ordinaire	021	Travailleurs contractuels - ouvriers engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Manuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca)) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	31/03/2019
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	043	Personnel de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094, 193, 099 et 299.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Personnel de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	050	Travailleurs manuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs manuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	090	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Manuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	400	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'art. 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	401	Employés de casino	Intellectuels spéciaux	3	2024/3	9999/4	01/07/2024	01/01/9999
Cotisation ordinaire	404	Mandataires locaux non protégés	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	405	Mandataires locaux protégés	Autres (type travailleurs)	1	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	406	Membre d'un parlement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	407	Membre d'un gouvernement fédéral ou régional	Membres du parlement et du gouvernement	1	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	450	Travailleurs intellectuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs intellectuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	454	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés relevant de la Commission paritaire 329.	Intellectuels spéciaux	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	481	Travailleurs contractuels - employés engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Intellectuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels sans modération salariale occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673.	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves a) Employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans b) Travailleurs, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils atteignent 18 ans, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	488	Bénéficiaires d'une bourse de (post)doctorat octroyée par un employeur cité aux art.3bis ou 15 de l'AR du 28/11/1969 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels boursiers	3	2020/2	9999/4	01/04/2020	01/01/9999
Cotisation ordinaire	489	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et ne relevant pas du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2023/4	9999/4	01/10/2023	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	491	Personnel non administratif et technique des universités libres assujetti à tous les régimes de la sécurité sociale	Intellectuels spéciaux	3	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	492	Employés sans modération salariale et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé ou un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous les catégories 073, 173, 273 ou 473 ou à partir du premier trimestre 2023 dans un 'maatwerkbedrijf' immatriculé sous la catégorie 373 ou 673. b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175, 396 et, à partir du 1er trimestre 2015, 075. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Jusqu'au 4ème trimestre 2021, sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale. A partir du 1er trimestre 2022, sportifs rémunérés relevant des Commissions paritaires 223 ou 200 ou du secteur public.	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; d) Officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305, 405 et 505. e) Travailleurs, quelle que soit leur activité, qui ne sont pas couverts par la législation belge du travail, à déclarer par les employeurs avec la catégorie employeur 212.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique et relevant du régime des vacances annuelles du secteur privé	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	2019/4	01/07/2005	31/12/2019
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	677	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif avec le régime de vacances du secteur privé auprès d'une administration provinciale ou locale	Autres (type travailleurs)	3	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation personnelle chômeur avec complément d'entreprise (RCC) ou indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC)	295	Cotisation personnelle pour un travailleur en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement ou en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	270	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	272	Cotisation patronale compensatoire pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	2015/3	01/04/2010	30/09/2015
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	273	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou assimilée	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	276	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 270 ou 273)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	277	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 271)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	278	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 275)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	879	Travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour lequel une cotisation spéciale est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	283	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 280 ou 281)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	284	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 282)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	240	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	244	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	245	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Ethias Pension Fund APL	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	247	Cotisation pour le plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	248	Cotisation bonus dans le cadre du plan de pension complémentaire Provant	Autres (type travailleurs)	2	2023/1	9999/4	01/01/2023	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	253	Cotisation trimestrielle pour les vacances des travailleurs manuels et assimilés régime secteur privé	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	254	Cotisation trimestrielle pour les vacances annuelles des marins (non-officiers)	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	255	Cotisation spéciale pour les accidents du travail	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	256	Cotisation spéciale pour le Fonds amiante	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	257	Cotisation spéciale pour le personnel statutaire du secteur public non local	Autres (type travailleurs)	2	2024/1	9999/4	01/01/2024	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	260	Cotisation d'activation	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	261	Cotisation d'activation réduite	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	800	Cotisation chômage économique	Autres (type travailleurs)	2	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime Corona	Autres (type travailleurs)	5	2021/3	2021/4	01/07/2021	31/12/2021
Cotisation supplémentaire	801	Cotisation spéciale due sur la prime pouvoir d'achat	Autres (type travailleurs)	5	2023/2	2023/4	01/04/2023	31/12/2023
Cotisation supplémentaire	803	Cotisation dans le cadre du plan de pension complémentaire Prolocus	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	807	Prime d'accident de travail destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505)	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	808	Prime d'accident de travail supplémentaire destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime et par les marins qui effectuent des travaux d'installation et d'entretien en mer (catégories employeurs 105, 205, 305 et 505) en cas de navigation dans une zone de guerre et/ou piratage	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	812	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture destinée au Fonds de fermeture des entreprises	Autres (type travailleurs)	2	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	815	Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	816	Cotisation pension du secteur public pour des mandataires ou titulaires d'une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	818	Cotisation pension du secteur public destinée au Fonds de Pension Solidarisé des administrations provinciales et locales.	Autres (type travailleurs)	2	2016/1	9999/4	01/01/2016	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076 ou 046 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2012/1	9999/4	01/01/2012	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	846	Cotisation pour le Service Social de la police	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	847	Cotisation pour le Service Social Collectif Flandre	Autres (type travailleurs)	2	2021/1	9999/4	01/01/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	850	Cotisation en vue de l'octroi et du paiement de la prime syndicale	Autres (type travailleurs)	2	2022/1	9999/4	01/01/2022	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2020/4	01/01/1900	31/12/2020
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	868	Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	869	Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier	Autres (type travailleurs)	2	2019/1	9999/4	01/01/2019	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	878	Cotisation due pour les journalistes professionnels reconnus	Autres (type travailleurs)	2	2021/2	9999/4	01/04/2021	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Stagiaires	848	Personnes-ouvriers qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999
Stagiaires	849	Personnes-employés qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré mais ne sont pas assujetties à la sécurité sociale	Autres (type travailleurs)	1	2020/1	9999/4	01/01/2020	01/01/9999

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire: correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale RCC est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 bloc fonctionnel indemnité complémentaire cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FEDRIS: correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités Accident du travail Maladie professionnelle sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)

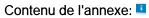
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire cotisation)
- Cotisation personnelle chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire cotisation)
- Cotisation spéciale travailleur statutaire étranger : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) en poste à l'étranger
- Stagiaires : correspond aux personnes effectuant un travail rémunéré mais qui ne sont pas assujetties à la sécurité sociale et ne sont pas déclarées en DmfA

Commentaire présence

- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

FLXWAGE - Annexe numéro 11: Identification du formulaire Version: 2025/3

Date de publication: 28/08/2025













AN2025-1-FR11.pdf AN2025-1-FR11.docx AN2025-1-FR11.xlsx AN2025-1-FR11.txt AN2025-1-FR11.xml Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
ECAROAN	Réponse à une demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECARORQ	Demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDAN	Réponse à une demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDRQ	Demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	30/06/2019
FINO014	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de mise en demeure	01/01/1900	01/01/9999
FINO020	Note financière pour la cotisation de responsabilisation des employeurs pour leurs travailleurs entrés en invalidité	01/01/1900	01/01/9999
FINO022	Note financière pour la cotisation de responsabilisation due pour financer le Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales	01/01/1900	01/01/9999
FINO025	Note financière pour la cotisation de responsabilisation à charge des utilisateurs de travailleurs intérimaires en cas d'usage excessif de contrats journaliers successifs	01/01/1900	01/01/9999
FINO027	Note financière pour les cotisations des vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
FINO028	Note financière pour la redistribution des charges sociales	01/01/1900	01/01/9999
FINO031	Note financière pour la cotisation relative à l'indemnité des arts en amateur	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI002	Communication des dettes sociales des employeurs ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FISI003	Communication trimestrielle des dettes sociales des employeurs Titres Services ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FLXWAGE	Communication périodique de la rémunération dans le cadre d'un flexi-job	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
LOIC001	Formulaire de demande d'interruption de carrière ou de crédit-temps	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
OSSA001	Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer qui indique pour quelle période une personne est assurée.	01/01/1900	01/01/9999
OSSA002	Contrats et lettre d'accompagnement envoyés au souscripteur lors de son affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer.	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
PROA001	Message reprenant les informations relatives aux échanges sur les actions de proactivité entreprises par les SSA ou à prendre par l'ONSS envers les employeurs	01/01/1900	01/01/9999
REDCOAN	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
REDCORQ	Demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
SOCH001	Notification reprenant les informations sur la redistribution des charges sociales	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH011	Chômage scénario 11 - Déclaration mensuelle travail portuaire	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé maternité converti (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité ou de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail), de congé d'adoption et de congé parental d'accueil.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité [et (jusqu'au 31/12/2017) de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations].	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	27/03/2025
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

FLXWAGE - Annexe numéro FLXWAGE 1: Codification des rémunérations Version: 2025/3

Date de publication: 28/08/2025

Contenu de l'annexe: 1

Codification des rémunérations_Cc



Codification des rémunérations_Codificatie van de vergoedingen.pdf Information intermédiaire:

Annexe "Codification des rémunérations" Bijlage "Codificatie van de vergoedingen"

Code	NL	FR
1001000	1001000 Alle bedragen die als loon worden beschouwd Tous les montants considérés comme rémunération	
2001000	Premies en gelijkaardige voordelen die worden	Les primes et avantages similaires accordés
	toegekend onafhankelijk van het aantal effectief	indépendamment du nombre de jours de travail
	gewerkte dagen in de loonberekeningsperiode	effectivement prestés durant la période de calcul du

NUMERO DU BLOC: 90059 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

Formulaire (Label XML : Form)

DESCRIPTION:Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

CONTENU (ZONES): 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE 00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

00110 - STATUT DE L'ATTESTATION 00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES: 90082 - Référence; 90619 - Débiteur

CARDINALITE MIN.: CARDINALITE MAX:

PRESENCE

*CONDITION: INDISPENSABLE

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

CODE / WOUNTELE CONT/NOCOCCE DE RECEL TION:		
Intitulé anomalle	Code anomalie	Gravité
Non présent	90059-001	В
Erreur de séquence	90059-091	В
Formulaire non traitable	90059-163	В

NUMERO DU BLOC: 90082 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

Référence (Label XML : Reference)

DESCRIPTION:Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un

formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une

DRS, une demande de renseignements, une déclaration Dimona, etc.

CONTENU (ZONES): 00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE

00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE 00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 3

PRESENCE

*CONDITION: Cardinalité 0..3 : FACULTATIVE.

Cardinalité 1..3: INDISPENSABLE, sous le BF 90621 'Relation'.

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

Aucune restriction ne s'applique aux blocs 'Référence' ayant la valeur '1' dans la zone 'origine de la

référence'.

Sous le BF 90621 'Relation', pour les blocs 'Référence' ayant la valeur '8' (= UUID) dans la zone

'origine de la référence', les restrictions suivantes s'appliquent :

- Un bloc 'Référence' avec la valeur '10' dans la zone 'type de la référence' est obligatoire

- Par parent, seul un bloc 'Référence' peut être déclaré.

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90082-091	В
Non présent	90082-001	В
Interdit	90082-005	В
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90082-006	В

NUMERO DU BLOC: 90619 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> Débiteur (Label XML : Debtor)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification du débiteur.

00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE 00011 - NUMÉRO ONSS CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90620 - Bénéficiaire

CARDINALITE MIN.: **CARDINALITE MAX:**

PRESENCE *CONDITION: INDISPENSABLE

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90619-091	В
Non présent	90619-001	В
Pas identifiable	90619-151	В
Pas ou plus de mandat	90619-155	В
Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire	90619-364	В
Incompatible avec le numéro ONSS/PPL, le numéro d'entreprise et/ou le NISS	90619-207	В

DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025 NUMERO DU BLOC: 90620 VERSION: 2025/3

> Bénéficiaire (Label XML : Beneficiary)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification d'un bénéficiaire.

CONTENU (ZONES): 00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS

BLOCS LIES: 90621 - Relation

CARDINALITE MIN.: CARDINALITE MAX:

PRESENCE

*CONDITION:
*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES: **INDISPENSABLE**

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90620-091	В
Non présent	90620-001	В

NUMERO DU BLOC: 90621 VERSION: 2025/3 DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> Relation (Label XML : Relation)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les métadonnées sur la relation.

CONTENU (ZONES): 01280 - TYPE DE RELATION

BLOCS LIES: 90082 - Référence; 90622 - Calcul

CARDINALITE MIN.: CARDINALITE MAX:

PRESENCE

*CONDITION:
*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES: INDISPENSABLE

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90621-091	В
Non présent	90621-001	В

NUMERO DU BLOC: 90622 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> Calcul (Label XML : Calculation)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les métadonnées sur le calcul.

01281 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE CALCUL 01282 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE CALCUL 01053 - DATE DE CALCUL CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90623 - Caractéristiques

CARDINALITE MIN.: 0 CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE

*CONDITION: OBLIGATOIRE SI la déclaration concerne une « déclaration originale » ou « déclaration de

modification ».

INTERDIT dans tous les autres cas.

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90622-091	В
Non présent	90622-001	В
Interdit	90622-005	В

NUMERO DU BLOC: 90623 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> Caractéristiques (Label XML : Features)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les caractéristiques.

01285 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE VALIDITÉ 01286 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE VALIDITÉ 00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR CONTENU (ZONES):

00037 - CODE TRAVAILLEUR

BLOCS LIES: 90624 - Élément financier

CARDINALITE MIN.: 1 CARDINALITE MAX:

PRESENCE

*CONDITION: **INDISPENSABLE**

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90623-091	В
Non présent	90623-001	В
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90623-006	В

NUMERO DU BLOC: 90624 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> Élément financier (Label XML : FinancialElement)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant d'indiquer les données relatives à un élément financier

01283 - TYPE ÉLÉMENT FINANCIER 01284 - CODE ÉLÉMENT FINANCIER CONTENU (ZONES):

00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME

01057 - MONTANT

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1 **CARDINALITE MAX:**

PRESENCE

*CONDITION: **INDISPENSABLE**

*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES: Un élément (combinatation type élement financier / code élement financier / fréquence en mois de paiement de la prime) ne peut qu'être présente une fois par bloc parent.

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90624-091	В
Non présent	90624-001	В
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90624-006	В

NUMERO DU BLOC: 90626 **VERSION: 2025/3** DATE DE PUBLICATION: 28/08/2025

> **FLXWAGE** (Label XML : FLXWAGE)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de faire des communications périodiques de la

rémunération dans le cadre d'un flexi-job.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: **CARDINALITE MAX:**

PRESENCE
*CONDITION:
*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES: Indispensable

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité